



Commune de POULDREUZIC

**CREATION de la NOUVELLE ECOLE  
PIERRE JAKES HELIAS**

MARCHE N° .....

**MARCHE DE Prestations de services  
d'assurances concernant la souscription d'une  
assurance dommages-ouvrages**

**Cahier des charges**

Maître de l'ouvrage :

**Commune de POULDREUZIC**

Service Commande Publique

6 Rue de la Mairie 29710 POULDREUZIC

[mairie@pouldreuzic.fr](mailto:mairie@pouldreuzic.fr)

Tel : 02 98 54 40 32 télécopie 02 98 54 77 33

Assistant maître d'ouvrage :

**YK Conseil**

55 rue Charles Nungesser 29490 GUIPAVAS

[yk.conseil@gmail.com](mailto:yk.conseil@gmail.com)

tel 02 98 84 30 76 et 06 87 46 05 26

# SOMMAIRE

---

|   |           |
|---|-----------|
| <b>ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR– ASSURES .....</b>                            | <b>4</b>  |
| 1.1 Pouvoir adjudicateur .....  | 4         |
| 1.2 Assurés .....   | 4         |
| <b>ARTICLE 2 – presentation de L'opération .....</b>                              | <b>4</b>  |
| 2.1 Lieu d'implantation .....   | 4         |
| 2.2 Caractéristiques de l'ouvrage .....   | 4         |
| 2.3 Nature des travaux .....  | 5         |
| 2.4 Consistance des travaux.....  | 6         |
| 2.5 Travaux de technique courante .....   | 6         |
| 2.6 Travaux de technique non courante .....                                       | 8         |
| 2.7 Ouvrages de « caractère exceptionnel » .....                                  | 8         |
| 2.8 Ouvrages relevant de la réglementation parasismique .....                     | 8         |
| 2.9 Etude de sols.....  | 9         |
| 2.10 Maîtrise d'œuvre .....   | 9         |
| 2.11 Contrôle Technique .....   | 9         |
| 2.12 Durée des travaux .....  | 9         |
| 2.13 Coût prévisionnel des travaux .....  | 10        |
| <b>ARTICLE 3 –Nature et contenu des garanties/mode de dévolution/OPTIONS.....</b> | <b>10</b> |
| <b>ARTICLE 4 – variantes .....</b>  | <b>11</b> |
| <b>ARTICLE 5 – dispositions generales .....</b>                                   | <b>12</b> |
| 5.1 Modalités de gestion du contrat et des sinistres.....                         | 12        |
| 5.2 Paiements des primes.....   | 12        |
| 5.3 Documents de régularisation.....  | 12        |

## ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR – ASSURES

### 1.1 Pouvoir adjudicateur

**Commune de POULDREUZIC**  
6 Rue de la Mairie 29710 POULDREUZIC  
[mairie@pouldreuzic.fr](mailto:mairie@pouldreuzic.fr)

Tel : 02 98 54 40 32 télécopie 02 98 54 77 33

### 1.2 Assurés

Au titre de la **Dommege- Ouvrage** : Le pouvoir adjudicateur maître d'ouvrage et les propriétaires successifs de l'ouvrage

Désignation du maître de l'ouvrage :

**Commune de POULDREUZIC**  
6 Rue de la Mairie 29710 POULDREUZIC

## ARTICLE 2 – PRESENTATION DE L'OPERATION

L'opération concerne l'ouvrage dont les caractéristiques principales du programme sont ci-après définies :

### 2.1 Lieu d'implantation

POULDREUZIC 29710

### 2.2 Caractéristiques de l'ouvrage

#### ***Bâtiment neuf à simple RdC***

Construction de l'école intercommunale maternelle-primaire comprenant :!

- 4 classes de primaires!
- 3 classes de maternelles!
- 1 zone bureaux administration!
- 1 salle complémentaire!
- 1 salle multifonction!

!

Le bâtiment se développe sur un niveau, avec des toitures à 2 pans en ardoises

Le bâtiment se situe sur la parcelle de la salle polyvalente existante.

**Surface SHON : 1135 m<sup>2</sup>**

### 2.3 Nature des travaux

Les travaux seront réalisés :

en entreprise générale TCE

en corps d'état séparés dont la nature est indiquée ci-après

| LOT N° | Désignation                                     | Entreprises           |
|--------|---|-----------------------|
| 01     | Terrassement / Voirie et Réseaux Divers         | LE ROUX               |
| 02     | Gros oeuvre                                     | RENE JONCOUR          |
| 03     | Charpente bois                                  | MCA SCOP              |
| 04     | Couverture ardoise / Etanchéité                 | TREBAULT              |
| 05     | serrurerie                                      | LOBLIGEois            |
| 06     | Menuiseries extérieures aluminium               | REALU                 |
| 07     | Menuiseries intérieures                         | PLASSART              |
| 08     | Cloisons / Doublages / Plafonds plâtre          | LEON<br>RAGOBERT      |
| 09     | Plafonds suspendus                              | LE GALL<br>PLAFONDS   |
| 10     | Revêtements de sols / Faïence                   | LE TEUFF<br>CARRELAGE |
| 11     | peinture  | PRC                   |
| 12     | Chauffage / Ventilation / Plomberie sanitaires  | CLIMATECH             |
| 13     | Electricité / Courants forts / courants faibles | DOURMAP               |

## 2.4 Consistance des travaux

A titre indicatif et indépendamment du dossier technique qui est remis au candidat et qui seul fait foi, la consistance des travaux est sommairement indiquée ci-après (cocher les cases correspondantes) :

|   | OUI                                 | NON                                 |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| - usage d'explosifs .....   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - démolitions .....   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - reprises en sous-cœuvre .....                                   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - puits .....   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - pieux (forêts/battus).....                                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - parois (moulées/berlinoises).....                               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <br>  |                                     |                                     |
| - palplanches .....   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - batardeaux .....  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - pompages .....  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - cuvelage .....  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - mur de soutènement.....   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| - piscines .....  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - traitement de l'amiante (confinement ou retrait d'amiante)..... | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |

### Nature du terrain

- dénivelé du terrain supérieur à 30 % .....
- risque d'inondation .....

En cas de risque d'inondation, indiquer si le dispositif constructif mis en place pour le sous-sol assure une protection totale :

oui                       non

- présence d'eau dans le sol (remontée de nappe, eau de circulation...)

En présence d'eau, indiquer si le dispositif constructif mis en place pour le sous-sol assure une protection totale contre le risque d'humidité, d'infiltration

oui                       non

- nature du sol d'assise :
  - . sol naturel + plate forme créée .....
  - . terrain consolidé : .....  
    - . remblai ancien .....
    - . remblai récent.....

- terrain à consolider :
  - . injection .....
  - . préchargement .....
  - . traitements divers .....

**Ouvrages de Fondations..... traditionnel      Si non tradi  
Avis technique  
CSTB**

- Superficielles .....   oui  non
- Profondes .....   oui  non
- Spéciales .....
- Maçonnerie – parpaings .....   oui  non
- Charpentes bois .....   oui  non
- Charpentes métalliques .....   oui  non

- Planchers - Nature : Prédalles .....   oui  non 
  - à nervures .....
  - coffrages métalliques .....
  - dalles pleines .....
  - préfabriqués .....
  - autres : alvéolaires.....

- Portée maximale des poutres ..... fermes de 14m de portée, poutre lamelé-collé de 8m de portée, pannes de 6m de portée

- Portée maximale des planchers ..... pas de planchers

**Ouvrages de Clos et Couvert ..... traditionnel      Si non tradi  
Avis technique  
CSTB**

- Façades
  - porteuses .....   oui  non
  - remplissages.....   oui  non
  - légères.....   oui  non

*(façades rideaux ou façades panneaux)*

constitution ..... parpaings

revêtement extérieur : enduit + peinture

- Menuiseries
  - bois .....   oui  non

- |   |                                     |                          |                              |                              |
|---|-------------------------------------|--------------------------|------------------------------|------------------------------|
| métalliques.....  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| PVC.....  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - Couverture  |                                     |                          |                              |                              |
| nature <b>ardoises naturelles (70% de la surface)</b> ..... | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| <i>(exemple : amiante, ciment...)</i>                       |                                     |                          |                              |                              |
| étanchéité bicouche (30% de la surface).....                | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |

### Corps d'état de second oeuvre

*(revêtements légers de sol, éléments de fermetures extérieures en matériaux plastiques ou en contre-plaqué, canalisations et gouttières en matériaux plastiques...)*

- Type traditionnel  ou - Type non traditionnel

### 2.5 Travaux de technique courante

L'ensemble des travaux concernant l'ouvrage sera conçu et réalisé avec des matériaux et suivant les modes de construction :

- \* par référence aux Documents Techniques Unifiés ( DTU ) , les fascicules du CCTG applicables aux marchés de travaux publics, les Normes Françaises ou Européennes homologuées, les règles et documents techniques des organismes professionnels.
- \* les fascicules du CPC encore en vigueur
- \* réputés « traditionnels »

### 2.6 Travaux de technique non courante

- Les travaux mentionnés ne font pas appel à des techniques non courantes.

### 2.7 Ouvrages de « caractère exceptionnel »

- Les ouvrages ne sont pas considérés comme des ouvrages de "caractère exceptionnel".

### 2.8 Ouvrages relevant de la réglementation parasismique

- Les ouvrages ne relèvent pas de la réglementation parasismique.
- Les ouvrages relèvent de la réglementation parasismique.

Ils seront réalisés dans le respect des textes législatifs et réglementaires et des règles et des normes techniques spécifiques les concernant.

## 2.9 Etude de sols

Une étude de sol a été réalisée par une Société spécialisée oui

## DEFINITION DE LA MISSION ET DES INVESTIGATIONS

### Mission G0 :

- Exécution des sondages, essais et mesures en place ou en laboratoire selon le programme ci-joint.
- Fourniture d'un compte-rendu factuel donnant la coupe des sondages, les procès verbaux d'essais et les résultats des mesures.

### Mission G12 :

- Hypothèses géotechniques à prendre en compte pour la justification du projet, et principes généraux de construction des ouvrages géotechniques (terrassements, soutènements, fondations, dallages sur terre plein, risques de déformation des terrains, calculs de tassement, dispositions générales vis-à-vis des nappes et avoisinants).

## 2.10 Maîtrise d'œuvre

L'équipe de maîtrise d'œuvre retenue est constituée par :

ENO architecte, 90 rue HEMINGWAY, 29200 BREST

ATIS – BET fluides

SOBRETEC – bet structure

Et dont la mission est la suivante

L'opération est soumise à la loi MOP.

Les éléments relevant de la MISSION DE BASE sont marqués :

ESQ, APS, APD, PRO, DCE, EXE (lots fluides et structure), VISA, DET, AOR, compris OPC (mission complémentaire)

## 2.11 Contrôle Technique

Une convention de contrôle technique

a été conclue avec Bureau VERITAS

sera conclue ultérieurement,

Pour les missions : **L, SEI, Hand, Ph, Th, HYS, Access, VIE**

## 2.12 Durée des travaux

Le planning prévisionnel des travaux objet de l'opération à garantir est le suivant :

- ⇒ Déclaration d'ouverture de chantier : 1<sup>er</sup> juillet 2015
- ⇒ Démarrage prévisionnel des travaux : août 2015
- ⇒ Fin prévisionnelle des travaux : août/Septembre 2016



## 2.13 Coût prévisionnel des travaux

Le montant prévisionnel de réalisation de l'ouvrage (y compris honoraires de maîtrise d'œuvre, BET divers, Contrôleur technique, études de sols éventuelles demandées par le maître d'ouvrage) est fixé à :

**1 671 401 € TTC**

se décomposant comme suit :

|  | Montant prévisionnel du marché |                     |
|--|--------------------------------|---------------------|
|  | HT                             | TTC                 |
| Honoraires MOE (Architectes, BET, OPC) | 136 135.00                     | 163 362.00          |
| Honoraires Contrôle Technique          | 7 380.00                       | 8 856.00            |
| Etudes de sols                         | 1 810.00                       | 2 172.00            |
| Travaux                                | 1 247 509.00                   | 1 4797 011.00       |
| <b>Total</b>                           | <b>1 392 834.00</b>            | <b>1 671 401.00</b> |

## ARTICLE 3 – NATURE ET CONTENU DES GARANTIES/MODE DE DEVOLUTION/OPTIONS

### 3.1 Nature de garantie / mode de dévolution

Le marché qui sera conclu à la suite de la procédure engagée aura pour objet la souscription de l'assurance :

DOMMAGES-OUVRAGE

### 3.2 Contenu des garanties

Les garanties « Dommages-Ouvrage » et « Responsabilité Civile Décennale » correspondant à des clauses types régies par le Code des Assurances, aux présentes conventions spéciales, devront s'adjoindre les conditions générales de l'Assureur reprenant lesdites clauses types.

#### 3.2.1 Garantie "dommages-ouvrage"

Les garanties seront conformes à la réglementation et telles que reprises dans les conditions générales du Contrat.

Outre la garantie légale, l'Assureur devra également s'engager sur la couverture des garanties complémentaires ci-après définies.

L'assurance s'applique à l'ensemble des travaux de l'opération soumis à l'obligation légale et notamment aux dispositions de l'ordonnance du 8 juin 2005, **y compris les ouvrages de terrassement, les voiries et réseaux divers.**

## 1. Définition et point de départ des garanties de base

### \*Garantie légale :

**A partir de la réception des travaux**, cette garantie couvre, pendant **10 ans**, le préfinancement de la totalité des travaux de réparation des dommages de la nature de ceux dont sont responsables les constructeurs, les fabricants et les importateurs ou le contrôleur technique sur le fondement des articles 1792 et suivants du code civil et notamment qui :

- ↳ compromettent la solidité des ouvrages constitutifs de l'opération de construction
- ↳ affectant les dits ouvrages dans l'un de leurs éléments constitutifs ou l'un de leurs éléments d'équipement les rendent impropre à leur destination.
- ↳ Affectent la solidité de l'un des éléments d'équipement indissociables des ouvrages de viabilité , de fondation, d'ossature, de clos ou de couvert au sens de l'article 1792-2 du code civil

Les travaux de réparation des dommages comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage , éventuellement nécessaires.

De plus, la garantie est acquise :

#### ◆ Avant réception :

Lorsqu'après mise en demeure restée infructueuse, le contrat de louage d'ouvrage conclu avec l'entrepreneur est résilié pour inexécution par celui-ci de son obligation de réparer.

#### ◆ Après réception :

Lorsque, avant l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement, après mise en demeure restée infructueuse, l'entrepreneur n'a pas exécuté, dans le délai fixé au marché ou par le maître d'ouvrage, ses obligations contractuelles.

### \* Garanties complémentaires :

#### ◆ Garantie de bon fonctionnement

**A partir de la réception des travaux**, cette garantie couvre, pendant **2 ans**, la réparation des **dommages matériels** (c'est-à-dire toute détérioration ou destruction d'un équipement qui a préalablement rempli sa fonction) et entraînant la mise en jeu de la garantie de bon fonctionnement visée à l'article 1792-3 du Code Civil lorsque lesdits dommages rendent les éléments d'équipements inaptes à remplir les fonctions qui leur sont dévolues.

#### ◆ Dommages immatériels consécutifs

**A partir de la réception des travaux**, cette garantie couvre, pendant **10 ans**, la réparation des **dommages immatériels** subis par le propriétaire de l'ouvrage et / ou les occupants résultant directement d'un dommage matériel survenu après réception et garanti ci-avant.

## ARTICLE 4 – VARIANTES

Les variantes :

- ne sont pas autorisées.
- sont autorisées

Les modalités de présentation des variantes sont fixées au règlement de la consultation

## **ARTICLE 5 – DISPOSITIONS GENERALES**

### **5.1 Modalités de gestion du contrat et des sinistres**

L'Assureur donnera toutes informations utiles quant à la gestion ultérieure du contrat à lui confier ainsi que sur la gestion des sinistres indépendamment des obligations réglementaires découlant notamment des dispositions de l'article L 242-1 du Code des Assurances

### **5.2 Paiements des primes**

L'AE et le CCAP définissent les modalités d'établissement et de paiement des primes

### **5.3 Documents de régularisation**

Concomitamment avec l'émission de la prime définitive, l'Assureur adressera au pouvoir adjudicateur l'ensemble des documents définitifs de chaque police.

A .....le .....

A .....le .....

**LE POUVOIR ADJUDICATEUR ,**

**L'ASSUREUR**

**Monsieur Le Maire de POULDREUZIC**